

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220127-004

du 27 janvier 2022

n°004

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (27) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (9) : Thomas BAUDIN donne pouvoir à Mme MARECOT
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Mme RABUSSIER
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à M.ABELIN,
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Mme AZIHARI
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Mme LAVRARD
Isabelle DUCHER donne pouvoir à M.ERGUL
Flavy FRUCHON donne pouvoir à M.ERGUL
Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO donne pouvoir à Mme MERY
Marion LATUS donne pouvoir à M.DE MICHIEL

EXCUSES (3) : Séverine BART, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Sortie du patrimoine comptable des biens meubles réformés de Châtellerault

Dans l'exercice de ses compétences, la ville de Châtellerault a constitué un patrimoine mobilier. Elle est propriétaire d'un certain nombre de biens meubles, qu'elle a acquis au fil des ans afin de permettre aux différents services d'exercer leurs activités. Certains de ces biens sont aujourd'hui obsolètes, hors d'usage et souvent totalement amortis. Ils doivent alors être retirés de l'inventaire comptable, document retraçant l'ensemble du patrimoine, bien par bien.

L'adoption par la ville de Châtellerault, au 1er janvier 2022, de la nomenclature M57 pour son budget principal constitue pour elle une opportunité de procéder à l'apurement de l'inventaire et à une mise à jour de l'actif. Il se fera en accord avec le Service de Gestion Comptable Nord Vienne.

Les biens meubles concernés par une sortie du patrimoine figurent dans une liste ci-annexée, mentionnant la nature comptable, la date d'acquisition, le numéro d'inventaire, la valeur d'acquisition, la durée d'amortissement ainsi que la valeur nette comptable.

Au niveau comptable, cette procédure est non budgétaire. Cela n'impactera pas les comptes de la Ville de Châtellerault. Seul le compte de gestion sera modifié dans sa partie « actif circulant ». Le bien est sorti de l'actif pour sa valeur nette comptable.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1111-2 et L. 2312-1,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220127-004

du 27 janvier 2022

n°004

page 2/2

VU les instructions budgétaires M14 et M4 qui posent le principe d'une responsabilité conjointe de l'ordonnateur et du comptable pour le suivi des immobilisations,

VU la circulaire NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif,

CONSIDÉRANT les obligations qui incombent à l'ordonnateur de tenir un inventaire comptable permettant un suivi exhaustif des immobilisations, ainsi qu'au comptable de tenir en parallèle un état de l'actif du bilan,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en concordance l'état de l'actif et l'état de l'inventaire de la ville de Châtellerault ;

CONSIDÉRANT que l'ajustement de l'état de l'actif (comptable) et de l'inventaire(ordonnateur) vise à donner une image fidèle du patrimoine de la ville Châtellerault ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser la sortie de l'inventaire des biens meubles listés sur l'annexe jointe ;
- de valider les valeurs nettes comptables des biens à sortir de l'inventaire comme suit :

N° de compte	Libellé	Valeur brute	Amortissements Antérieurs	Valeur nette comptable
2183	Matériel de bureau et informatique	1 655 221,52 €	1 655 221,52 €	0,00 €

- de demander au Service de Gestion Nord Vienne, comptable de la Ville de Châtellerault, de procéder aux écritures non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation
L'adjointe à la directrice des affaires institutionnelles et juridiques

Patricia BULAN



